



## VILLE DE BISCHWILLER

1-9 place de la Mairie

BP 10035

67241 BISCHWILLER Cedex

Tel : 03.88.53.99.53

Fax : 03.88.63.52.12

www.bischwiller.com

# COMPTE-RENDU DE SEANCE

## Séance du conseil municipal du lundi 24 juin 2019, en salle des séances de la Mairie de Bischwiller.

### AFFAIRES GÉNÉRALES

- 1 - Désignation du secrétaire de séance
- 2 - Adoption du procès-verbal de la séance du 6 mai 2019
- 3 - Délégations du conseil municipal au maire : information sur les décisions prises

### AFFAIRES FINANCIÈRES

- 4 - Approbation du compte de gestion pour l'exercice 2018
- 5 - Budget Principal : adoption du compte administratif pour l'exercice 2018
- 6 - Budget annexe du Service de l'Eau : adoption du compte administratif 2018
- 7 - Budget annexe du Lotissement Le Domaine de la Clé des Champs : adoption du compte administratif 2018
- 8 - Affectation du résultat de la section de fonctionnement ou d'exploitation
- 9 - Subvention pour ravalement de façades
- 10 - Octroi d'une subvention exceptionnelle au Cercle d'Echecs de Bischwiller
- 11 - Octroi d'une subvention exceptionnelle à l'association sportive du Lycée-Collège André Maurois

### URBANISME ET ENVIRONNEMENT

- 12 - Réalisation de l'Espace Charrons-Pharmaciens : désignation d'un mandataire et constitution d'un groupement de commandes
- 13 - Gravière de Bischwiller : droit de foretage et convention de location avec l'exploitant

### TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES

- 14 - Acquisition d'un terrain rue de l'Industrie (SCI Les Acacias) : rectification de l'alignement

## **RESSOURCES HUMAINES**

- 15 - Assurance de couverture des risques statutaires : mandat au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Bas-Rhin (CDG67)

## **BILANS ANNUELS**

- 16 - Dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale : rapport annuel 2018
- 17 - Fonds d'insertion des personnes handicapées dans la Fonction Publique
- 18 - Bilan de la politique foncière 2018

<b>Membres en fonction :</b>	33
<b>Membres présents :</b>	24
<b>Membres absents non-excusés :</b>	2
<b>Membres absents excusés :</b>	1
<b>Membres absents avec pouvoir :</b>	6

**Membres présents en début de séance :**

Unis pour Bischwiller :

M. NETZER Jean-Lucien, Maire  
Mme MULLER Michèle, Adjointe au Maire  
M. GRESS Raymond, Adjoint au Maire  
M. DATIN Jean-Pierre, Adjoint au Maire  
Mme RECOLIN Sabine, Adjointe au Maire (a quitté au point n° 5, a donné pouvoir à M. MERTZ Patrick à compter du point n° 5)  
M. BECKER Gérard, Adjoint au Maire  
Mme KIENTZ Cathy, Adjointe au Maire (arrivée au point n° 5, a donné pouvoir à Mme MAIRE Palmyre jusqu'au point n° 4)  
Mme MAIRE Palmyre, Adjointe au Maire  
M. MERTZ Patrick, Adjoint au Maire  
Mme VOGT Sophia, Conseillère municipale déléguée  
M. WIRTH Patrick, Conseiller municipal délégué  
M. BREINER Jean-Claude, Conseiller municipal  
M. MADER Charles, Conseiller municipal  
M. MISCHLER Christian, Conseiller municipal  
Mme SCHERDING Marie-Christine, Conseillère municipale  
M. SONNTAG Thierry, Conseiller municipal  
M. WEISS Gilles, Conseiller municipal

Bischwiller réussit :

M. BASAK Metin, Conseiller municipal  
M. BEYROUTHY Gabriel, Conseiller municipal  
M. GRISSMER Jean-Paul, Conseiller municipal  
M. HUTTEL Gilbert, Conseiller municipal  
M. JUNG Jean-Jacques, Conseiller municipal

Libres pour Bischwiller :

Mme GRUNDER-RUBERT Michèle, Conseillère municipale  
M. BRAYE Francis, Conseiller municipal

**Membre(s) absent(s) excusé(s) sans pouvoir :**

Unis pour Bischwiller :

Mme BAYE Valérie, Conseillère municipale

**Membre(s) absent(s) non-excusé(s) :**

Unis pour Bischwiller :

M. KAHALI Yves, Adjoint au Maire (arrivé(e) pour le point 5)  
M. VAN CAEMERBEKE Maxime, Conseiller municipal délégué (arrivé(e) pour le point 3)

**Membre(s) absent(s) excusé(s) avec pouvoir :**

M. GAVARD Patrick, Conseiller municipal (Unis pour Bischwiller), pouvoir à M. WEISS Gilles, Conseiller municipal (Unis pour Bischwiller).

M. GUTEKUNST Michael, Conseiller municipal (Unis pour Bischwiller), pouvoir à M. BECKER Gérard, Adjoint au Maire (Unis pour Bischwiller).  
Mme KARATEKIN Ozlem, Conseillère municipale (Unis pour Bischwiller), pouvoir à M. NETZER Jean-Lucien, Maire (Unis pour Bischwiller).  
Mme MECKES Anne, Conseillère municipale (Unis pour Bischwiller), pouvoir à Mme MULLER Michèle, Adjointe au Maire (Unis pour Bischwiller).  
M. BARTHOLOME Maurice, Conseiller municipal (Bischwiller réussit), pouvoir à M. HUTTEL Gilbert, Conseiller municipal (Bischwiller réussit).  
Mme MOERCKEL Ruth, Conseillère municipale (Bischwiller réussit), pouvoir à M. JUNG Jean-Jacques, Conseiller municipal (Bischwiller réussit).

Le 24 juin 2019 à 19h30, le Conseil Municipal de la Ville de Bischwiller, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en salle des séances de la Mairie de Bischwiller, sous la présidence de M. NETZER Jean-Lucien.

---

## **I - AFFAIRES GÉNÉRALES**

### **Point n°1 - Désignation du secrétaire de séance**

*Rapport présenté par M. NETZER Jean-Lucien, Maire.*

Conformément à l'article L 2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal, lors de chacune de ses séances, désigne son secrétaire.

### **Le Conseil Municipal est appelé à :**

- ✓ DESIGNER Monsieur Gabriel BEYROUTHY, conseiller municipal du groupe « Bischwiller réussit » comme secrétaire de séance.

**Adopté à l'unanimité.**

---

### **Point n°2 - Adoption du procès-verbal de la séance du 6 mai 2019**

*Rapport présenté par M. NETZER Jean-Lucien, Maire.*

Le procès-verbal de la séance du 6 mai 2019 a été transmis à tous les conseillers municipaux.

Observations : néant.

### **Le Conseil Municipal est appelé à :**

- APPROUVER le procès-verbal de la séance du 6 mai 2019.

**Adopté à la majorité.**

#### **Pour :**

29 voix : M. BARTHOLOME Maurice, M. BECKER Gérard, M. BEYROUTHY Gabriel, M. BRAYE Francis, M. BREINER Jean-Claude, M. DATIN Jean-Pierre, M. GAVARD Patrick, M. GRESS Raymond, M. GRISSMER Jean-Paul, Mme GRUNDER-RUBERT Michèle, M. GUTEKUNST Michael, M. HUTTEL Gilbert, M. JUNG Jean-Jacques, Mme KARATEKIN Ozlem, Mme KIENTZ Cathy, M. MADER Charles, Mme MAIRE Palmyre, Mme MECKES Anne, M. MERTZ Patrick, M. MISCHLER Christian, Mme MOERCKEL Ruth, Mme MULLER Michèle, M. NETZER Jean-Lucien, Mme RECOLIN Sabine, Mme SCHERDING Marie-Christine, M. SONNTAG Thierry, Mme VOGT Sophia, M. WEISS Gilles, M. WIRTH Patrick,

#### **Abstention :**

1 : M. BASAK Metin,

---

### **Point n°3 - Délégations du conseil municipal au maire : information sur les décisions prises**

*Rapport présenté par M. NETZER Jean-Lucien, Maire.*

Conformément à l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il vous est rendu compte ci-après des décisions prises dans le cadre des délégations du Conseil Municipal au Maire.

## **Marchés à procédure adaptée passés du 24.4 au 13.06.2019**

<b>Objet du marché</b>	<b>Intitulé des lots</b>	<b>Date de marché</b>	<b>Titulaire du marché</b>	<b>Montant T.T.C du marché</b>
Création de 2 terrains de tennis en terre-battue synthétique à 67240 BISCHWILLER	LOT UNIQUE	11/04/2019	SLAMCOURT 11, rue des Cigognes 67960 ENTZHEIM	75 780, 00 €
Extension de la vidéoprotection à 67240 BISCHWILLER (reconsultation)	LOT UNIQUE	18/04/2019	Cegelec Lorraine Alsace 19, route d'Eschau - CS 80331 67411 ILLKIRCH Cedex	66 664,61 €

### **Avenants :**

#### **Mise en accessibilité du bâtiment BISCH'ART - BISCHWILLER**

##### Avenant n° 2 au lot n° 03 : CHARPENTE METALLIQUE - BARDAGE - SERRURERIE

Les travaux du lot 03 Charpente métallique ont été attribués à l'entreprise SIRC TOLERIE - 67240 BISCHWILLER en date du 26 octobre 2017 pour un montant de 114 126,96 € TTC.

Le présent avenant a pour objet la mise en place de seuils de portes et de tôle de fermeture acier Corten.

La plus-value induite par ces travaux s'élève à 3 489,17 € TTC.

Le bilan du marché est le suivant :

- Montant du marché initial : 114 126,96 € TTC.
- Montant avenant 01 : 1 611,34 €
- Montant avenant 02 : 3 489,17 € TTC.
- Montant final du marché : 119 227,46 €

##### Avenant n° 2 au lot n° 07 : MENUISERIE EXTERIEURE

Les travaux du lot 07 Menuiserie intérieure ont été attribués à l'entreprise MENUISERIE ROHMER, 7, rue de Morsbronn - 67360 DURRENBACH en date du 26 octobre 2017 pour un montant de 11 580,48 € TTC.

Le présent avenant a pour objet la mise en place d'un oculus dans une porte et de plans signalétiques.

La plus-value induite par ces travaux s'élève à 1 492,80 € TTC.

Le bilan du marché est le suivant :

- Montant du marché initial : 11 580,48 € TTC.
- Montant avenant 01 : 3 135,60 € TTC.
- Montant avenant 02 : 1 492,80 € TTC.
- Montant final du marché : 16 178,88 €

##### Avenant n° 2 au lot n° 09 : PEINTURE SIGNALÉTIQUE

Les travaux du lot 09 Peinture intérieure - Signalétique ont été attribués à l'entreprise MAYART, 3 rue du Girlenhirsch 67400 ILLKIRCH GRAFFENSTADEN en date du 26 octobre 2017 pour un montant de 9 495,54 € TTC.

Le présent avenant a pour objet une plus-value pour le raccord de peinture au droit des

menuiseries extérieures et une moins-value pour la non-réalisation de peinture contrastante sur poteau.

La plus-value induite par ces travaux s'élève à 395,40 € TTC.

Le bilan du marché est le suivant :

- Montant du marché initial : 9 495,54 € TTC.
- Montant avenant 01 : 375,60 € TTC.
- Montant avenant 02 : 395,40 € TTC.
- Montant final du marché : 10 266,54 €

**Le Conseil Municipal est appelé à :**

- EN PRENDRE ACTE.

**Ce projet entendu, le conseil prend note du présent rapport.**

---

## **II - AFFAIRES FINANCIÈRES**

### **Point n°4 - Approbation du compte de gestion pour l'exercice 2018**

*Rapport présenté par M. NETZER Jean-Lucien, Maire.*

Le compte de gestion du Comptable Public est un document de synthèse qui rassemble toutes les écritures enregistrées au cours de l'exercice, accompagnées des pièces justificatives correspondantes, ainsi que le bilan de la collectivité.

Le compte de gestion répond à deux objectifs :

- justifier l'exécution du budget
- présenter l'évolution de la situation patrimoniale et financière de la collectivité.

Le compte de gestion doit être communiqué au Maire avant le 1<sup>er</sup> juin qui suit la clôture de l'exercice. Celui-ci doit le présenter au conseil municipal conformément à l'article L 2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Le Conseil Municipal est appelé à**

- APPROUVER le Compte de Gestion établi par le Comptable Public de la Ville de Bischwiller de l'exercice 2018 du Budget Principal de la « VILLE de BISCHWILLER », ainsi que des budgets annexes « Service de l'Eau » et « Lotissement Le Domaine de la Clé des Champs ».

#### **Budget « Principal »**

Section de Fonctionnement		
	Crédits ouverts	Réalisés
Dépenses de Fonctionnement	13 994 200,00 €	10 066 028,23 €
Recettes de Fonctionnement	13 994 200,00 €	14 941 380,89 €
<b>Résultat de clôture excédentaire</b>		<b>4 875 352,66 €</b>
Section d'Investissement		
Dépenses d'Investissement	8 821 857,00 €	6 261 093,97 €
Recettes d'Investissement	8 821 857,00 €	4 102 860,29 €
<b>Résultat de clôture déficitaire</b>		<b>2 158 233,68 €</b>
<b>Résultat de clôture cumulé excédentaire</b>		<b>2 717 118,98 €</b>

### **Budget annexe « Service de l'Eau »**

Section d'Exploitation		
	Crédits ouverts	Réalisés
Dépenses d'Exploitation	110 000,00 €	13 386,71 €
Recettes d'Exploitation	110 000,00 €	114 330,27 €
<b>Résultat de clôture excédentaire</b>		<b>100 943,56 €</b>
Section d'Investissement		
Dépenses d'Investissement	258 000,00 €	219 619,22 €
Recettes d'Investissement	258 000,00 €	119 663,73 €
<b>Résultat de clôture déficitaire</b>		<b>99 955,49 €</b>
<b>Résultat de clôture cumulé excédentaire</b>		<b>988,07 €</b>

### **Budget annexe « Lotissement Le Domaine de la Clé des Champs »**

Section d'Exploitation		
	Crédits ouverts	Réalisés
Dépenses de Fonctionnement	610 279,49 €	202 043,42 €
Recettes de Fonctionnement	610 279,49 €	410 527,32 €
<b>Résultat de clôture excédentaire</b>		<b>208 483,90 €</b>
Section d'Investissement		
Dépenses d'Investissement	388 987,80 €	189 235,63 €
Recettes d'Investissement	388 987,80 €	181 795,59 €
<b>Résultat de clôture déficitaire</b>		<b>7 440,04 €</b>
<b>Résultat de clôture cumulé excédentaire</b>		<b>201 043,86 €</b>

**Adopté à l'unanimité.**

---

#### **Point n°5 - Budget Principal : adoption du compte administratif pour l'exercice 2018**

*Rapport présenté par Mme MULLER Michèle, Adjointe au Maire.*

Le compte administratif retrace l'activité budgétaire et comptable de la Ville de Bischwiller pour l'exercice clos.

#### **PRESENTATION DES RESULTATS**

Le compte administratif du budget principal de l'exercice 2018 présente un excédent global de 2 717 118,98 € correspondant à :

- 2 158 233,68 € de déficit pour la section d'investissement,
- 4 875 352,66 € d'excédent pour la section de fonctionnement.

En tenant compte des reports de dépenses engagés de 998 218,42 € et des reports de recettes attendues de 783 593,91 €, le déficit d'investissement serait de 2 372 858,19 €, ce qui ramène le résultat global de l'exercice 2018 à 2 502 494,97 €.

**Les dépenses réelles de fonctionnement du budget principal** se sont élevées à 8 940 930,78 € et sont réparties comme suit :



- 1 633 374,38 €, soit 18,27 % des dépenses réelles, pour les charges à caractère général (fournitures, fluides, entretien, annonces, achats, impressions,...),
- 5 660 004,88 €, soit 63,30% des dépenses réelles, pour les charges de personnel,
- 1 508 166,16 €, soit 16,87 % des dépenses réelles, pour les autres charges de gestion courante (indemnité, service d'incendie, subventions aux associations, etc...). Elles comprennent les différentes subventions attribuées aux associations, organismes et autres partenaires comme la MAC ou le service de la petite enfance entre autres,
- 89 046,82 €, soit 1,00 % des dépenses réelles, pour les charges financières. Les intérêts de la dette diminuent et s'élèvent à 94 k€ contre 103 k€ en 2017. Les écritures concernant les intérêts courus non échus et le portage par l'Etablissement Public Foncier Alsace viennent compléter l'exécution du chapitre des charges financières,
- 50 338,54 € de charges exceptionnelles, soit 0,56 % des dépenses réelles, avec le reversement à la commune d'Oberhoffen-sur-Moder de sa part de la subvention de la Caisse d'Allocations Familiales au financement de la Maison de l'Enfant pour 35 457,28 €, les écritures concernant une rente viagère pour 7 327,20 € et des annulations de titres de recettes sur exercices antérieurs pour 654,06 €.

**Les recettes réelles de fonctionnement du budget principal** se sont élevées à 11 751 831,03 € et sont réparties de la façon suivante :

- 208 557,46 €, soit 1,41 % des recettes réelles, pour l'atténuation de charges, c'est-à-dire du remboursement de notre assurance pour l'absence en raison de maladie de certains de nos agents pour 143 061,58 €, du remboursement sur rémunération à l'association des maires du canton pour 4 294,88 € et de la comptabilisation de la quote-part salariale pour les tickets restaurants pour 61 201 €,
- 1 525 391,30 €, soit 10,31 % des recettes réelles, pour les produits des services et du domaine. Les ventes de produits divers (concessions de cimetière, droits de chasse, jardins familiaux, etc.) s'élèvent à 58 908,99 €. Les recettes liées au remboursement des services partagés par la Communauté d'Agglomération de Haguenau se sont élevées à 1 466 482,31 € en 2018,
- 5 523 561,47 €, soit 37,32 % des recettes réelles, pour les impôts et taxes. La recette de la taxe additionnelle aux droits de mutation augmente de 18,05 % pour atteindre 284 310,66 € contre 240 846,78 € en 2017 et 210 700,90 € en 2016. Les attributions de compensation s'élèvent à 1 324 626 € au titre de 2018.
- 4 174 005,45 €, soit 28,20 % des recettes réelles, pour les dotations et participations : Dotation Globale de Fonctionnement (DGF), Dotation de Solidarité Urbaine (DSU), compensations diverses, Caisse d'Allocations Familiales,
- 249 158,16 €, soit 1,68 % des recettes réelles, pour les autres produits de gestion courante, composés essentiellement de la location des immeubles et les remboursements des assurances,
- 643 105,92 €, soit 4,34 % des recettes réelles, pour les produits exceptionnels, à savoir notamment des recettes provenant de pénalités de retard appliqués à des entreprises dans le cadre de la vidéoprotection pour 2 100 €, des annulations de mandats pour 18 594 €, les cessions de terrains Rue de Haguenau et rue Florival pour 590 000 € et le reversement de l'excédent sur la gestion 2017 de la Maison de l'Enfant pour l'AGF.

**L'excédent de fonctionnement s'élève à 4 875 352,66 €.**

**Les dépenses d'investissement** se sont élevées à 6 261 093,97 € au total. Les principales dépenses concernent :

- 840 850,99 € de report de déficit d'investissement de 2017, soit 13,43 % du total des dépenses totales d'investissement.
- 667 945,21 €, soit 10,91 %, des dépenses réelles d'investissement, pour le capital de la dette et les cautions des locataires.

Les dépenses d'équipement brut (chapitres 20, 21, 23) s'élèvent à 4 528 276,98 €, soit 73,97 % des dépenses réelles d'investissement, un montant toujours élevé avec l'opération 7 Rue des Casernes pour 206 753,59 € et les programmes au niveau de l'Ecole Menuisiers pour 1 630 859,93 €.

Les principaux investissements ont porté sur :

- Logiciels et matériels informatiques .....222 802,03 €
- Véhicules.....62 855,36 €
- Mobiliers.....9 801,19 €
- Matériels divers .....49 666,22 €
- Travaux sur immeubles communaux.....549 612,32 €  
(dont les Ateliers municipaux pour 27 k€, la Maison de l'Enfant pour 25 k€, le bâtiment 7 rue des Casernes pour 207 k€, le bâtiment 2 Rue des Râmes pour 122 k€)
- Travaux dans les écoles primaires et maternelles.....1 954 898,58 €  
(dont l'école Menuisiers pour l'extension, la rénovation thermique et la construction du gymnase pour 1 630 859,93 €, l'école Erlenberg pour 283 k€, l'école Foch pour 26 k€ et l'école Centre pour 15 k€)
- Espaces verts.....42 990,39 €
- Signalisation.....7 232,79 €
- Eclairage public.....130 416,71 €
- Aménagement urbain .....59 385,72 €

Le taux d'exécution de l'ensemble des dépenses d'investissement se situe en 2018 à 70,97 % contre 49,31 % en 2017.

**Les recettes d'investissement** se sont élevées à 4 102 860,29 €, avec la répartition suivante des principaux postes comme suit :

- ✓ Les subventions et dotations versées à la Ville de Bischwiller durant l'exercice pour 681 695,25 €, soit 22,89 % des recettes réelles d'investissement, contre 349 k€ en 2017.  
Il convient de relever, notamment ;
  - la participation de l'Etat pour l'extension de l'école primaire Menuisiers un encaissement de 150 865 € au titre du Fonds de Soutien à l'Investissement Local et 32 282 € de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux, pour la construction du gymnase une subvention enregistrée de 59 883 € au titre du Fonds de Soutien à l'Investissement Local et 120 000 € de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux,
  - la subvention de la Région pour la construction du gymnase à l'école primaire Menuisiers pour 156 155,09 €
  - le solde de la subvention du Conseil Départemental pour les travaux d'isolation des combles à l'Ecole Foch pour 6 044,48 €
  - le solde de la subvention de la Caisse d'Allocations Familiales (53 363,68 €) pour les travaux de ravalement de façades à la Maison de l'enfant.
- ✓ Il n'a pas été fait appel à l'emprunt en 2018. L'encours de la dette rapporté à la capacité d'autofinancement est de 1,21 année contre 1,66 années en 2017, ce qui est un excellent ratio.
- ✓ Le Fonds de Compensation de la T.V.A. 299 248,04 €, soit 10,05 % des recettes réelles d'investissement.
- ✓ La Taxe d'Aménagement (ancienne Taxe Locale d'Équipement) 157 328,47 €, soit 5,28 % des recettes réelles d'investissement.

- ✓ L'autofinancement 2018 se compose du prélèvement sur l'excédent de la section de fonctionnement dégagé au compte administratif 2017, soit 1 819 548,38 €, auquel se rajoutent les amortissements, étalements de charges, écritures d'ordre suite à cessions pour 1 125 097,45 €, soit 71,77 % des recettes totales d'investissement.

**Le déficit d'investissement s'élève 2 158 233,68 €.**

Cela donne un résultat global pour le budget principal excédentaire de 2 717 118,98 €.

### **PRINCIPAUX RATIOS**

- Le ratio des charges réelles de fonctionnement par habitant est de 686 € en 2018. Par comparaison, les données 2018 pour les communes de + de 10 000 habitants sont de 856 € pour la moyenne Alsace et 1 097 € pour la moyenne nationale.
- Les frais de personnel qui représentent 63,30 % des dépenses de fonctionnement, ce qui nous situe au-dessus des moyennes nationales et régionales (respectivement 59,28 % et 57,56 % en 2018). A noter que nous finançons une partie des agents de la communauté d'agglomération de Haguenau qui nous est remboursée. La charge nette de personnel représente en réalité 46,43 %, ce qui est inférieur à la moyenne des strates.
- L'annuité de la dette (intérêts + capital) à l'habitant est de 58 €. La moyenne des communes de même importance démographique était pour l'année 2018 de 111 € au niveau national et de 92 € au niveau de l'Alsace.
- Les produits de la fiscalité rapportés à la population sont de 287 €. Le ratio était de 398 € au niveau régional et 555 € au niveau national en 2018 pour les communes de même strate.

Le compte de résultat reflète sincèrement l'exercice comptable 2018. Il dégage des marges de manœuvre pour financer les investissements futurs.

### **Le Conseil Municipal est appelé à :**

En l'absence de Monsieur le Maire ayant quitté la salle pendant le vote,

- ADOPTER le Compte Administratif 2018 de la Ville de Bischwiller, avec les résultats suivants :  
Résultat Section d'Investissement : déficit de 2 158 233,68 €  
Résultat Section de Fonctionnement : excédent de 4 875 352,66 €
- PRENDRE ACTE des annexes et états joints au Compte Administratif 2018 et notamment les concours en nature à des associations.

**Adopté à la majorité.**

#### **Pour :**

**28 voix :** M. BARTHOLOME Maurice, M. BASAK Metin, M. BECKER Gérard, M. BEYROUTHY Gabriel, M. BREINER Jean-Claude, M. DATIN Jean-Pierre, M. GAVARD Patrick, M. GRESS Raymond, M. GRISSMER Jean-Paul, M. GUTEKUNST Michael, M. HUTTEL Gilbert, M. JUNG Jean-Jacques, M. KAHHALI Yves, Mme KIENTZ Cathy, M. MADER Charles, Mme MAIRE Palmyre, Mme MECKES Anne, M. MERTZ Patrick, M. MISCHLER Christian, Mme MOERCKEL Ruth, Mme MULLER Michèle, Mme RECOLIN Sabine, Mme SCHERDING Marie-Christine, M. SONNTAG Thierry, M. VAN CAEMERBEKE Maxime, Mme VOGT Sophia, M. WEISS Gilles, M. WIRTH Patrick,

#### **Abstention :**

**2 :** M. BRAYE Francis, Mme GRUNDER-RUBERT Michèle,

## **Point n°6 - Budget annexe du Service de l'Eau : adoption du compte administratif 2018**

*Rapport présenté par Mme MULLER Michèle, Adjointe au Maire.*

Le compte administratif 2018 du budget annexe service de l'eau, présente un excédent global de 988,07 €.

Il n'y a pas de restes à réaliser de travaux à prendre en compte.

Les recettes d'exploitation s'élèvent à 114 330,27 € et proviennent :

- de la surtaxe communale, assise sur le m<sup>3</sup> d'eau consommée pour 84 681,79 €,
- l'écriture d'amortissement sur 15 ans des participations de la Lyonnaise des Eaux au financement des programmes d'investissement de 2003 à 2007 pour 10 655,48 €,
- la reprise du solde de l'excédent d'exploitation de 2017 reporté en 2018 pour 18 993 €.

Les dépenses d'exploitation s'élèvent à 13 386,71 €, répartis de la manière suivante :

- les frais de mobilisation pour l'emprunt pour 610 €,
- les frais de chauffage pour les anciens agents de l'usine municipale pour 3 513,90 €
- les intérêts de la dette pour un total de 9 262,81 €

Soit 100 943,56 € d'excédent de la section d'exploitation.

Les dépenses d'investissement 2018 pour 219 619,22 € concernent :

- le remboursement du capital de la dette pour 27 526,40 €,
- l'écriture d'amortissement sur 15 ans des participations de la Lyonnaise des Eaux au financement des programmes d'investissement de 2003 à 2007 pour 10 655,48 €,
- la reprise du déficit d'investissement de 2017 reporté en 2018 pour 69 663,28 €,
- les travaux Rue de la Garance pour 111 774,06 €.

Les recettes d'investissement 2018 pour 119 663,73 € concernent :

- la reprise de l'affectation de résultat 2017 avec une recette de 69 663,73 €,
- le recours à un 1<sup>er</sup> appel à l'emprunt en 2018 pour 50 000 € auprès du crédit mutuel de Bischwiller, selon la délibération du Conseil Municipal du 11 décembre 2017 .

Soit 99 955,49 € de déficit de la section d'investissement, sans nouvel emprunt.

Il est proposé de reporter sur 2019 le déficit de la section d'investissement de 99 955,49 €, d'affecter 99 955,49 € de l'excédent de la Section d'Exploitation à l'article 1068 « Autres réserves » et de reporter le reliquat de l'excédent de la Section d'Exploitation pour 988,07 €.

### **Le Conseil Municipal est appelé à :**

En l'absence de Monsieur le Maire ayant quitté la salle pendant le vote,

- ADOPTER le compte administratif 2018 du budget annexe « Service de l'Eau » de la Ville de Bischwiller, avec les résultats suivants :
  - Résultat section d'investissement : déficit de 99 955,49 €
  - Résultat section d'exploitation : excédent de 100 943,56 €.

**Adopté à la majorité.**

#### **Pour :**

**30 voix :** M. BARTHOLOME Maurice, M. BASAK Metin, M. BECKER Gérard, M. BEYROUTHY Gabriel, M. BRAYE Francis, M. BREINER Jean-Claude, M. DATIN Jean-Pierre, M. GAVARD Patrick, M. GRESS Raymond, M. GRISSMER Jean-Paul, Mme GRUNDER-RUBERT Michèle, M. GUTEKUNST Michael, M. HUTTEL Gilbert, M. JUNG Jean-Jacques, M. KAHHALI Yves, Mme KIENTZ Cathy, M. MADER Charles, Mme MAIRE Palmyre, Mme MECKES Anne, M. MERTZ Patrick, M. MISCHLER Christian, Mme MOERCKEL Ruth, Mme MULLER Michèle, Mme RECOLIN Sabine, Mme SCHERDING Marie-Christine, M. SONNTAG Thierry, M. VAN CAEMERBEKE Maxime, Mme VOGT Sophia, M. WEISS

**Point n°7 - Budget annexe du Lotissement Le Domaine de la Clé des Champs : adoption du compte administratif 2018**

Rapport présenté par Mme MULLER Michèle, Adjointe au Maire.

Le compte administratif 2018 du budget annexe « Lotissement Le Domaine de la Clé des Champs », se présente comme suit :

Section de Fonctionnement	
	Réalisé
Recettes de Fonctionnement (Hors Excédent reporté)	357 556,32
Dépenses de Fonctionnement	202 043,42
* Excédent de l'exercice	<b>155 512,90</b>
* <i>Excédent de Fonctionnement reporté de 2017</i>	<i>52 971,00</i>
<b>* Excédent de Fonctionnement 2018</b>	<b>208 483,90</b>
Section d'Investissement	
Recettes d'Investissement	181 795,59
Dépenses d'Investissement (Hors Résultat Reporté)	20 247,83
* Excédent de l'exercice	<b>161 547,76</b>
* <i>Déficit reporté de 2017</i>	<i>168 987,80</i>
<b>* Déficit d'investissement 2018</b>	<b>7 440,04</b>
<b>* EXCEDENT GLOBAL 2018</b>	<b>201 043,86</b>

Le budget annexe du lotissement communal « Le Domaine de la clé des champs » est un budget dit de stock. De nombreuses écritures concernent des opérations internes pour gérer la valeur des terrains à vendre. Tous les montants sont HT.

Avec les écritures d'ordre, le résultat fin 2018 du budget annexe « Lotissement Le Domaine de la Clé des Champs » dégage un excédent global de 201 043,86 € correspondant à :

- 7 440,04 € de déficit de la section d'investissement, sans appel à l'emprunt
- 208 483,90 € d'excédent de la section de fonctionnement.

Tous les terrains sont vendus.

Dans la gestion comptable des lotissements, il n'y a pas d'affectation de résultat de la section de fonctionnement à la couverture du déficit de la section d'investissement. Les résultats des deux sections sont ainsi maintenus.

Les dépenses réelles en 2018 se sont élevées à 20 247,83 €.

Les recettes réelles de la section de fonctionnement s'élèvent à 337 308,49€ pour les ventes de terrains.

Les autres écritures de la section de fonctionnement (73 218,53 €) correspondent à :

- 20 247,83 € pour les travaux effectués en 2018 transférés en comptes de stocks,
- 52 971 € de reprise de l'excédent de la section de fonctionnement reporté de 2017.

Les écritures de la section d'investissement ne concernent que les stocks de terrains. Comme il n'y a pas d'emprunt contracté, il n'y a pas de dépenses et de recettes réelles comptabilisées.

Les dépenses de la section d'investissement ont atteint 189 235,63 € avec la reprise du déficit précédent (168 987,80 €) et 20 247,83 € pour les travaux effectués en 2018 transférés en

comptes de stocks par opération d'ordre.

### **Le Conseil Municipal est appelé à :**

En l'absence de Monsieur le Maire ayant quitté la salle pendant le vote,

- ADOPTER le compte administratif 2018 du budget annexe « Lotissement Le Domaine de la Clé des Champs » de la Ville de Bischwiller, avec les résultats suivants :
  - Résultat section d'investissement : déficit de 7 440,04 €
  - Résultat section de fonctionnement : excédent de 208 483,90 €.

#### **Adopté à la majorité.**

#### **Pour :**

**30 voix :** M. BARTHOLOME Maurice, M. BASAK Metin, M. BECKER Gérard, M. BEYROUTHY Gabriel, M. BRAYE Francis, M. BREINER Jean-Claude, M. DATIN Jean-Pierre, M. GAVARD Patrick, M. GRESS Raymond, M. GRISSMER Jean-Paul, Mme GRUNDER-RUBERT Michèle, M. GUTEKUNST Michael, M. HUTTEL Gilbert, M. JUNG Jean-Jacques, M. KAHHALI Yves, Mme KIENZT Cathy, M. MADER Charles, Mme MAIRE Palmyre, Mme MECKES Anne, M. MERTZ Patrick, M. MISCHLER Christian, Mme MOERCKEL Ruth, Mme MULLER Michèle, Mme RECOLIN Sabine, Mme SCHERDING Marie-Christine, M. SONNTAG Thierry, M. VAN CAEMERBEKE Maxime, Mme VOGT Sophia, M. WEISS Gilles, M. WIRTH Patrick,

---

### **Point n°8 - Affectation du résultat de la section de fonctionnement ou d'exploitation**

*Rapport présenté par Mme MULLER Michèle, Adjointe au Maire.*

L'instruction comptable M14 demande une affectation du résultat de la section de fonctionnement ou d'exploitation au moyen d'une délibération spécifique.

Il doit couvrir au minimum le déficit de la section d'investissement et tenir compte des restes à réaliser.

Le résultat fin 2018 du **Budget Principal de la Ville de Bischwiller** dégage un excédent global de 2 717 118,98 € correspondant à :

- 2 158 233,68 € de déficit de la section d'investissement
- et 4 875 352,66 € d'excédent de la section de fonctionnement.

En tenant compte des reports de dépenses de 998 218,42 € et de reports de recettes attendues de 783 593,91 €, le besoin de financement de l'investissement en fin d'exercice 2018 est de 2 372 858,19 €.

Il est proposé de reporter le déficit d'investissement de 2 158 233,68 €, d'affecter au budget 2019 un montant de 2 372 858,19 € de l'excédent de fonctionnement à l'investissement, et de reporter l'excédent global net à 2 502 494,47 € en fonctionnement.

Le résultat fin 2018 du **Budget Annexe « Service de l'Eau »** dégage un excédent global de 988,07 € correspondant à :

- 99 955,49 € de déficit pour l'investissement
- 100 943,56 € d'excédent pour la section d'exploitation.

Il n'y a pas de report de travaux à prendre en compte.

Il est proposé d'affecter l'excédent de la section d'exploitation à hauteur de 99 955,49 € en section d'investissement et le solde de 988,07 € est reporté en section d'exploitation.

## **Le Conseil Municipal est appelé à :**

- DECIDER d'affecter les résultats de l'exercice 2018 de la manière suivante :

### **Budget « Principal »**

- AFFECTER un montant de 2 372 858,19 € de l'excédent de la Section de Fonctionnement en Section d'investissement, à l'article 1068 « Excédent de fonctionnement capitalisé » sur l'Exercice 2019,
- REPORTER le solde de l'excédent de la Section de Fonctionnement, à savoir 2 502 494,47 € sur l'exercice 2019.

### **Budget Annexe « Service de l'Eau »**

- AFFECTER un montant de 99 955,49 € de l'excédent de la Section d'Exploitation en Section d'Investissement, à l'article 1068 « Autres réserves » sur l'Exercice 2018,
- REPORTER le reliquat de l'excédent de la Section d'Exploitation, à savoir 988,07 € sur l'exercice 2019.

**Adopté à l'unanimité.**

---

## **Point n°9 - Subvention pour ravalement de façades**

*Rapport présenté par M. MERTZ Patrick, Adjoint au Maire.*

En application de la délibération du conseil municipal 14 mars 2016, le propriétaire du bâtiment suivant peut bénéficier d'une subvention pour ravalement de façades :

<b>N°</b>	<b>Adresse du bâtiment</b>	<b>Montant</b>
05/2019	51 rue Paul Weiss	130 €
	<b>Montant Total</b>	<b>130,00 €</b>

## **Le Conseil Municipal est appelé à :**

- APPROUVER le montant de la subvention pour ravalement de façades figurant ci-dessus,
- AUTORISER le Maire à signer tous les documents relatifs à la procédure,
- IMPUTER la dépense au chapitre 204, article 2042.

**Adopté à l'unanimité.**

---

## **Point n°10 - Octroi d'une subvention exceptionnelle au Cercle d'Echecs de Bischwiller**

*Rapport présenté par Mme MULLER Michèle, Adjointe au Maire.*

Une jeune membre du Cercle d'Echecs de Bischwiller participera au Championnat du Monde d'Echecs à Weifang en Chine, du 20 août au 2 septembre 2019.

Le Cercle d'Echecs a sollicité la Ville pour une subvention exceptionnelle destinée à aider le

père de la jeune fille à l'accompagner en Chine.

Le budget global de ce déplacement est estimé par le club à 5 230 €.

Il est proposé de verser une subvention exceptionnelle d'un montant de 500 €.

**Le Conseil Municipal est appelé à :**

- DONNER son accord pour l'octroi d'une subvention de 500 € au Cercle d'Echecs de Bischwiller pour la participation d'un membre au Championnat du Monde en Chine du 20 août au 2 septembre 2019,
- IMPUTER ce montant au chapitre 65 « Autres charges de gestion courante », compte 6574 « Subvention de fonctionnement aux associations ».

**Adopté à l'unanimité.**

---

**Point n°11 - Octroi d'une subvention exceptionnelle à l'association sportive du Lycée-Collège André Maurois**

*Rapport présenté par M. DATIN Jean-Pierre, Adjoint au Maire.*

Six lycéens de l'association sportive du lycée-collège André Maurois participent aux Jeux Internationaux de la Jeunesse qui ont lieu du 19 au 24 juin au Liban.

Afin de faire face aux frais liés à ce déplacement (transport, hébergement, restauration, achat de jeux de maillots) estimés à 6 636 €, l'association a sollicité la Ville pour une subvention.

Il est proposé de verser une subvention exceptionnelle d'un montant de 500 €.

**Le Conseil Municipal est appelé à :**

- DONNER son accord pour l'octroi d'une subvention de 500 € à l'association sportive du lycée-collège André Maurois pour sa participation aux Jeux Internationaux de la Jeunesse,
- IMPUTER ce montant au chapitre 65 « Autres charges de gestion courante », compte 6574 « Subvention de fonctionnement aux associations ».

**Adopté à l'unanimité.**

---

---

**III - URBANISME ET ENVIRONNEMENT**

**Point n°12 - Réalisation de l'Espace Charrons-Pharmaciens : désignation d'un mandataire et constitution d'un groupement de commandes**

*Rapport présenté par M. MERTZ Patrick, Adjoint au Maire.*

Par délibération du 6 mai 2019, le conseil municipal a validé la transformation d'un ensemble immobilier situé 2 rue des Charrons (section 15, parcelle 248) et 3 rue des Pharmaciens (section 15, parcelle 249) en locaux d'activités culturelles et associatives au rez-de-chaussée et de logements à l'étage.



La maîtrise d'ouvrage sera portée par la Ville pour les locaux du rez-de-chaussée. Les étages de ces bâtiments seront vendus à OPUS 67 afin d'y créer une offre de logements locatifs aidés.

Afin de pouvoir mener une opération d'ensemble cohérente, la Ville de Bischwiller souhaite confier un mandat de maîtrise d'ouvrage à OPUS 67 pour la réalisation de ces locaux (voir convention en annexe).

Le mandataire s'engage à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires pour respecter le programme et l'enveloppe financière prévisionnelle.

La mission du mandataire porte sur les éléments suivants :

- Définition des conditions administratives et techniques selon lesquelles l'ouvrage sera étudié et réalisé,
- Préparation du choix des maîtres d'œuvre,
- Signature et gestion des marchés de maîtrise d'œuvre, préparation des éléments nécessaires au versement par le maître d'ouvrage de la rémunération des maîtres d'œuvre,
- Préparation du choix du contrôleur technique et autres prestataires d'étude ou d'assistance au maître d'ouvrage, signature et gestion des marchés de contrôle technique d'étude ou d'assistance au maître d'ouvrage, préparation des éléments nécessaires au versement par le maître d'ouvrage de la rémunération du contrôleur technique et autres prestataires d'études ou d'assistance au maître d'ouvrage,
- Préparation du choix puis signature et gestion du contrat d'assurance de dommages-ouvrage,
- Préparation du choix des entrepreneurs et fournisseurs,
- Signature et gestion des marchés de travaux et fournitures, préparation des éléments nécessaires au versement par le maître d'ouvrage de la rémunération des entreprises et fournisseurs, réception des travaux,
- Gestion financière et comptable de l'opération,
- Gestion administrative,
- Actions en justice, et d'une manière générale tous actes nécessaires à l'exercice de ces missions

Cette mission est découpée en 2 tranches :

- Une tranche ferme comprenant les études jusqu'en phase APD (Avant-Projet Définitif), hors dépôt du permis de construire.
- Une tranche optionnelle pour la suite des études et la réalisation des travaux.

L'affermissement de la tranche optionnelle est conditionné par la validation par les 2 parties du bilan financier de l'opération, de la cession des étages par la mairie à OPUS 67 et de l'obtention d'une dérogation de l'Etat permettant la création de logements locatifs aidés de type PLUS dans le quartier prioritaire de la ville. Le conseil municipal sera invité à se prononcer sur l'engagement de la deuxième tranche.

Pour l'exercice de sa mission, le mandataire percevra une rémunération forfaitaire HT de 4,2 % du prix HT de la partie de l'opération sous maîtrise d'ouvrage de la commune, soit une rémunération prévisionnelle (hors révision) de 38 336,93€ HT répartie en 13 417,93 € HT pour la tranche ferme et 24 919,00 € HT pour la tranche optionnelle.

Dans un souci de mutualiser les efforts des 2 opérateurs afin de proposer un projet d'ensemble cohérent mais également de réduire les coûts de construction, la Ville et OPUS 67 proposent de lancer en commun les consultations concernant cette opération sous la forme d'un groupement de commandes. OPUS 67 se propose d'être le coordonnateur du groupement de commandes (voir convention en annexe).

Le groupement de commande vise à la désignation de prestataires identiques pour chaque besoin commun. Toutefois, le groupement n'ayant pas vocation à gérer la signature des marchés, ni leur exécution, il est bien établi que pour chaque consultation, les besoins de chaque membre seront matérialisés par des marchés distincts. Chaque membre procédera à la signature du marché dont il est destinataire. Chaque membre assurera l'exécution et le suivi financier de ses marchés.

Une commission d'appel d'offres du groupement sera instaurée entre les membres dont la composition reste à définir.

Pour le choix du maître d'œuvre prévu pour la fin 2019, il est envisagé d'utiliser la procédure concurrentielle avec négociation.

### **Le Conseil Municipal est appelé à :**

- APPROUVER la convention de mandat entre la Ville de Bischwiller et OPUS 67 pour la réalisation de l'Espace Charrons-Pharmaciens,
- AUTORISER le Maire à signer la convention de groupement de commandes entre la Ville de Bischwiller et OPUS 67 pour la réalisation des travaux de l'Espace Charrons-Pharmaciens,
- AUTORISER le Maire à signer les deux conventions.

**Adopté à la majorité.**

#### **Pour :**

**30 voix :** M. BARTHOLOME Maurice, M. BASAK Metin, M. BECKER Gérard, M. BEYROUTHY Gabriel, M. BREINER Jean-Claude, M. DATIN Jean-Pierre, M. GAVARD Patrick, M. GRESS Raymond, M. GRISSMER Jean-Paul, M. GUTEKUNST Michael, M. HUTTEL Gilbert, M. JUNG Jean-Jacques, M. KAHHALI Yves, Mme KARATEKIN Ozlem, Mme KIENZT Cathy, M. MADER Charles, Mme MAIRE Palmyre, Mme MECKES Anne, M. MERTZ Patrick, M. MISCHLER Christian, Mme MOERCKEL Ruth, Mme MULLER Michèle, M. NETZER Jean-Lucien, Mme RECOLIN Sabine, Mme SCHERDING Marie-Christine, M. SONNTAG Thierry, M. VAN CAEMERBEKE Maxime, Mme VOGT Sophia, M. WEISS Gilles, M. WIRTH Patrick,

#### **Contre :**

**2 voix :** M. BRAYE Francis, Mme GRUNDER-RUBERT Michèle,

---

### **Point n°13 - Gravière de Bischwiller : droit de foretage et convention de location avec l'exploitant**

*Rapport présenté par M. NETZER Jean-Lucien, Maire.*

La société EQIOM, du groupe CRH, exploite la gravière de Bischwiller. L'autorisation d'exploitation actuelle court jusqu'au 23 juillet 2028.

Actuellement, la Ville de Bischwiller n'a plus de recettes liées à la gravière, excepté les taxes foncières.

L'Association Foncière dispose quant à elle d'une convention qui lui octroie des matériaux pour l'entretien des chemins d'exploitation.

La société EQIOM a pour projet de réaliser deux extensions de la gravière :

- à l'ouest sur le ban de Gries : 88 ares avec un gisement de 800 kT
- au sud sur le ban de Bischwiller : 11,5 hectares dont 7 exploitables, avec un gisement de 45,5 MT, représentant 10 ans d'exploitation supplémentaires.

Une déclaration de projet en vue de la modification du PLUi afin de permettre la future extension sera présentée à la Communauté d'Agglomération de Haguenau.

La société EQIOM devra obtenir les autorisations nécessaires à l'exploitation et une étude d'impact devra être jointe au dossier.

L'étude d'incidence sur les sites Natura 2000 réalisée par le bureau RAINETTE a conclu qu'il n'y aurait aucune incidence potentielle sur le réseau Natura 2000.

L'extension se fera sur des terres agricoles exploitées en prairie et en plantation de peupleraie. Elle est limitée au sud par le gazoduc.

De plus, l'impact économique, avec les emplois sur sites et la pérennité de l'entreprise FEHR à Bischwiller, sont également à prendre en compte.

Le conseil municipal a autorisé, par délibération en date du 17 septembre 2018, la Ville à se porter acquéreur auprès de l'Association Foncière, des chemins d'exploitation impactés par cette extension. Cette acquisition permettra à la Ville de demander un droit de foretage.

En contrepartie de l'accord pour cette extension, la Ville de Bischwiller propose de signer deux contrats avec la société EQIOM :

- Un contrat de foretage sur les parcelles qui seront exploitées avec une participation forfaitaire d'EQIOM de 30 000 € HT par an durant 10 ans. Le montant est indexé sur l'indice GRA (granulats pour la construction). Le paiement débutera après obtention de l'autorisation d'exploiter purgée des recours (voir projet de contrat) ;
- Un contrat de location pour toutes les parcelles de la Ville situées dans l'emprise actuelle de la gravière pour un montant de 500 € HT l'hectare par an pour une surface de 27,95 hectares, soit 13 979 € HT par an. Le montant est également indexé sur l'indice GRA. Cette location court sur toute la durée d'autorisation d'exploitation (voir projet de contrat en pièce jointe).

Le conseil municipal est invité à approuver ces contrats et à autoriser le Maire à les signer.

### **Le Conseil Municipal est appelé à :**

- APPROUVER le contrat de la location entre la Ville de Bischwiller et la société EQIOM pour les parcelles de la Ville situées dans l'emprise de la gravière de Bischwiller ;
- 
- APPROUVER le contrat de foretage sous conditions suspensives avec la société EQIOM ;
- 
- AUTORISER le Maire à signer ces deux contrats.

**Adopté à la majorité.**

#### **Pour :**

30 voix : M. BARTHOLOME Maurice, M. BASAK Metin, M. BECKER Gérard, M. BEYROUTHY Gabriel, M. BREINER Jean-Claude, M. DATIN Jean-Pierre, M. GAVARD Patrick, M. GRESS Raymond, M. GRISSMER Jean-Paul, M. GUTEKUNST Michael, M. HUTTEL Gilbert, M. JUNG Jean-Jacques, M. KAHHALI Yves, Mme KARATEKIN Ozlem, Mme KIENTZ Cathy, M. MADER Charles, Mme MAIRE Palmyre, Mme MECKES Anne, M. MERTZ Patrick, M. MISCHLER Christian, Mme MOERCKEL Ruth, Mme MULLER Michèle, M. NETZER Jean-Lucien, Mme RECOLIN Sabine, Mme SCHERDING Marie-Christine, M. SONNTAG Thierry, M. VAN CAEMERBEKE Maxime, Mme VOGT Sophia, M. WEISS Gilles, M. WIRTH Patrick,

#### **Contre :**

2 voix : M. BRAYE Francis, Mme GRUNDER-RUBERT Michèle,

---

## **IV - TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES**

### **Point n°14 - Acquisition d'un terrain rue de l'Industrie (SCI Les Acacias) : rectification de l'alignement**

*Rapport présenté par M. BECKER Gérard, Adjoint au Maire.*

Dans le cadre d'un alignement de voirie rue de l'Industrie, il s'avère nécessaire de procéder à la rétrocession à l'euro symbolique des parcelles 181, 183 et 205, cadastrées en section 22,

d'une surface approximative de 4 m<sup>2</sup>, propriété de la SCI Les Acacias.

Le géomètre a été mandaté afin de procéder à l'abornage de la superficie à rétrocéder.

### **Le Conseil Municipal est appelé à :**

- DONNER SON ACCORD pour l'acquisition à l'euro symbolique des parcelles n° 181, 183 et 205 cadastrées en section 22, d'une superficie de 0,04 are, afin d'en procéder à la mutation dans le domaine public.
- 
- AUTORISER le Maire, respectivement le 1<sup>er</sup> Adjoint, à signer toutes les formalités à intervenir.

**Adopté à l'unanimité.**

---

## **V - RESSOURCES HUMAINES**

### **Point n°15 - Assurance de couverture des risques statutaires : mandat au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Bas-Rhin (CDG67)**

*Rapport présenté par M. NETZER Jean-Lucien, Maire.*

Depuis 2003, la collectivité a contracté une assurance de couverture des risques statutaires pour son personnel permanent.

Cette matière étant d'une haute technicité, et considérant que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Bas-Rhin (CDG67) peut souscrire un tel contrat pour son compte, en mutualisant les risques pour l'ensemble des collectivités et établissements publics adhérents, et ce dans le cadre de ses missions fixées par l'article 26 de la loi du 26 janvier 1984, il est proposé d'adhérer au nouvel appel d'offres lancé par le CDG67.

Au vu des résultats de la consultation qui seront communiqués aux collectivités par le CDG67, la collectivité décidera par délibération des modalités d'adhésion au contrat collectif d'assurance statutaire proposé par le CDG67.

### **Le Conseil Municipal est appelé à :**

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ;

VU le décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 (alinéa 2) de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

- CHARGER le Centre de Gestion de consulter le marché de l'assurance statutaire, pour le compte de la collectivité, dans le but de trouver une entreprise d'assurance agréée en vue de permettre l'établissement d'un contrat de groupe d'assurance des risques financiers découlant de la protection sociale statutaire des agents de la collectivité.

Ces conventions devront couvrir tout ou partie des risques suivants :

- Agents affiliés à la C.N.R.A.C.L. : décès, accident du travail / maladie contractée en service, maladie ordinaire, longue maladie / maladie de longue durée, maternité / paternité / adoption, disponibilité d'office, invalidité.

Pour chacune de ces catégories d'agents, les assureurs consultés devront pouvoir proposer à la collectivité une ou plusieurs formules de couverture des risques. A noter que pour le moment, la collectivité n'assurait pas les non CNRACL.

Ces conventions devront également avoir les caractéristiques suivantes :

- Durée du contrat : 4 ans, à effet du 1<sup>er</sup> janvier 2020.
- Régime du contrat : capitalisation.

**Adopté à l'unanimité.**

---

## **VI - BILANS ANNUELS**

### **Point n°16 - Dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale : rapport annuel 2018**

*Rapport présenté par Mme KIENZ Cathy, Adjointe au Maire.*

L'article L 1111-2 du Code général des collectivités territoriales stipule : « Chaque année, dans les communes ayant conclu avec l'Etat un contrat d'objectifs et de moyens relevant de la politique de la ville ou ayant bénéficié de la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale, au cours de l'exercice précédent, il est présenté, avant la fin du deuxième trimestre qui suit la clôture de cet exercice, un rapport aux assemblées délibérantes des collectivités territoriales et des établissements publics de coopération intercommunale compétents sur les actions menées en matière de développement social urbain. Ce rapport retrace l'évolution des indicateurs relatifs aux inégalités, les actions entreprises sur les territoires concernés et les moyens qui y sont affectés. »

Les montants perçus au titre de la Dotation de Solidarité Urbaine (D.S.U.) se sont élevés en 2018 à 1 645 321 €.

D'après l'article L 2334-15, « cette dotation a pour objet de contribuer à l'amélioration des conditions de vie dans les communes urbaines confrontées à une insuffisance de leurs ressources et supportant des charges élevées ». Son calcul est basé sur le potentiel financier, le nombre de logements sociaux, le nombre de bénéficiaires d'aides au logement et le revenu moyen par habitant.

Les données financières pour Bischwiller concernant la D.S.U. 2018 sont les suivantes :

- Potentiel financier par habitant de la commune de 946 € alors que la moyenne pour les communes de plus de 10 000 habitants est de 1 283 €,
- Le revenu par habitant est de 10 710 €, en dessous de 29 % à la moyenne des communes de la même strate,
- Bischwiller est classée au 218<sup>ème</sup> rang des villes éligibles sur 686 (ordre décroissant) et bénéficie d'une dotation de progression de la D.S.U.

La dotation de solidarité urbaine doit servir au financement de charges spécifiques au vu de la situation de la Ville. Les dépenses prises en compte pour l'affectation de la DSU peuvent être réparties en plusieurs grandes catégories :

- des subventions d'investissement pour les associations,
- les investissements réalisés par la Ville au profit du service public, de l'entretien et de l'attractivité de la cité,
- des subventions de fonctionnement aux associations qui concourent au rayonnement et au lien social entre les habitants,
- des subventions de fonctionnement au CASF (centre socio culturel) pour les animations aussi bien dans leur centre que dans les quartiers,
- les actions du CCAS.

Le tableau ci-dessous récapitule les dépenses engagées et la partie de la recette D.S.U. qui a été affectée à leur financement.

### Le Conseil Municipal est appelé à

- PRENDRE ACTE de l'affectation pour l'exercice 2018 de la Dotation de Solidarité Urbaine aux dépenses de la Ville.

Imputations	Libellés	Mandaté en 2018	Affectation
20422	Aides aux associations (Foyer Saint Léon, Paroisse Protestante, Paroisse Catholique)	75 101,96 €	75 101,96 €
2313-MAIRIE-0200-0226	Restructuration de la Mairie	- €	- €
2313-2122-0226	Travaux Ecole primaire Menuisiers Extension Bibliothèque Centre Documentaire (BCD)	- €	- €
2313-GYMNASE 2122-0227	Travaux Ecole primaire Menuisiers Gymnase	1 578 801,96 €	835 905,43 €
2313-THERMIE 2122-0227	Travaux Ecole primaire Menuisiers Rénovation thermique	- €	- €
2313-7 rue des casernes-824-0226	Travaux 7 rue des Casernes (mise en accessibilité)	206 753,59 €	206 753,59 €
6226-2559-213	Ateliers Péri Educatifs	67 209,25 €	33 604,62 €
657362 - 5200	C.C.A.S. - Subvention de Fonctionnement	170 000,00 €	85 000,00 €
6574 - 3112	Orchestre d'Harmonie - Orchestre à l'Ecole Subvention de Fonctionnement	22 200,00 €	22 200,00 €
6574 - 3309	A.G.M.A.C. - Subvention de Fonctionnement	80 000,00 €	20 000,00 €
6574 - 40049	Aides aux associations	72 083,52 €	72 083,52 €
6574 - 52210 - 0222	C.A.S.F. - Subvention de fonctionnement	160 000,00 €	160 000,00 €
6574 - 6401 et 6042 - 0222	Maison de l'Enfant Structure d'accueil et Multi Accueil - A.G.F. et SPL ACCUEIL DU JEUNE ENFANT Subvention de Fonctionnement	538 687,50 €	134 671,88 €
<b>Total " DOTATION DE SOLIDARITE URBAINE ET DE COHESION SOCIALE " (Recette 74123 ) Exercice 2018</b>			<b>1 645 321,00 €</b>

**Ce projet entendu, le conseil prend note du présent rapport.**

## **Point n°17 - Fonds d'insertion des personnes handicapées dans la Fonction Publique**

*Rapport présenté par M. NETZER Jean-Lucien, Maire.*

L'article 36 de la loi 2005-102 relative à l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées institue à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2006 un fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique. Ce fonds a pour objet de favoriser l'insertion professionnelle des personnes handicapées au sein des 3 fonctions publiques.

La loi fait obligation aux employeurs publics, occupant au moins 20 salariés (en équivalent temps plein), d'employer au moins 6 % de travailleurs handicapés. Si ce taux n'est pas atteint, ils devront verser au FIPHP une contribution annuelle proportionnelle à l'écart constaté, comme cela se pratique déjà dans le secteur privé.

Les crédits serviront notamment à l'aménagement des postes de travail, l'accompagnement et la sensibilisation des employeurs, des actions de formation, etc.  
Enfin, la loi impose une information, ainsi qu'une délibération du conseil municipal sur ce point.

Pour notre collectivité, les données sont les suivantes :

- ✓ effectif physique total au 01.01 de l'année N - 1 = 120 agents
- ✓ effectifs équivalent temps plein : 116,67
- ✓ obligation d'emploi :  $120 \times 6\% = 7,20$  arrondi à 7
- ✓ nombre de bénéficiaires de l'obligation d'emploi = 8
- ✓ montant des dépenses réalisées auprès d'organismes d'aide par le travail = 3.253,80 €, ce qui représente en unité déductible (ETP) = 0,19

Le nombre de bénéficiaires étant de 8, et l'obligation d'emploi de 7, la contribution due au titre de l'année 2018 est nulle, comme depuis 2009.

Ce même bilan sera présenté en comité technique lors de sa prochaine séance.

### **Le Conseil Municipal est appelé à :**

- EN PRENDRE ACTE.

**Ce projet entendu, le conseil prend note du présent rapport.**

---

## **Point n°18 - Bilan de la politique foncière 2018**

*Rapport présenté par Mme MULLER Michèle, Adjointe au Maire.*

L'article L.2241-1 alinéa 2 du code général des collectivités territoriales dispose que : « le bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire d'une commune de plus de 2 000 habitants par celle-ci donne lieu chaque année à une délibération du conseil municipal. Ce bilan est annexé au compte administratif de la commune. »

En 2018, la Ville de Bischwiller a conclu 7 acquisitions et 3 cessions, ainsi que la mise en place d'un bail emphytéotique.

Le détail de ces transactions est récapitulé dans les tableaux ci-après :

### **ACQUISITIONS ANNEE 2018**

<b>Vendeur</b>	<b>Localisation</b>	<b>Montant</b>	<b>Superficie (ares)</b>
M. KLEINDIENST Philippe	Baumgarten	4 917,50 €	19,67

SIE BASSE MODER	9003 rue de Haguenau	1 538,50 € HT	30,77
Mme ADAM Hermine	Baumgarten	9 835,00 €	19,67
CM-CIC	26 rue des Casernes	27 762,00 €	6,61
Consorts PFLUMIO	Baumgarten	32 970 €	21,98
OPUS 67	Cité Oberkirch	1 €	0,06
KIEFFER URBANISME	40 rue de Rohrwiler	575 000 €	186,57

### CESSIONS ANNEE 2018

Acquéreur	Localisation	Montant	Superficie (ares)
M. et Mme SAHIN Baris	Marienthaler Strasse (Lotissement Clé des Champs)	98 820,00 €	5,49
M. et Mme AYDIN Hamza M. et Mme AYDIN Zuhtu	Marienthaler Strasse (Lotissement Clé des Champs)	93 060,00 €	5,17
Mme ARNOLD-HENNICK Annick	Marienthaler Strasse (Lotissement Clé des Champs)	93 060,00 €	5,17

### DIVERS ANNEE 2018

Objet et preneur	Localisation	Montant	Superficie (ares)
Bail emphytéotique au profit de l'Association Socio-Culturelle et Cultuelle des Musulmans de Bischwiller	5a rue des Casernes	Gratuit	86,95

### Le Conseil Municipal est appelé à :

- PRENDRE ACTE du bilan des transactions immobilières opérées par la Ville de Bischwiller au cours de l'année 2018.

**Ce projet entendu, le conseil prend note du présent rapport.**

---

Fait à Bischwiller, le 26 Juin 2019.

Jean-Lucien NETZER,  
Maire